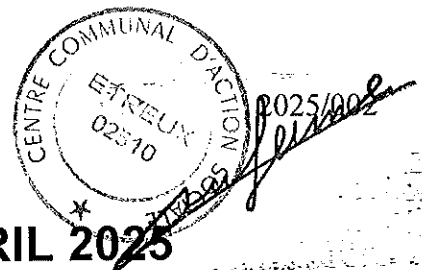


PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 02 AVRIL 2025



L'an deux mil vingt-cinq, le deux avril à dix heures, les membres de la Commission Administrative du CCAS, légalement convoqués se sont réunis en séance ordinaire à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Bertrand DUFERME, Président.

ETAIENT PRESENTS : M. DUFERME - Mme DRAUX - Mme BLAMPAIN -
Mme BODIOT - Mme LAMORY - M. VERSPEETEN - Mme DELATTRE -
Mme TRUYEN - Mme DOUCHET - Mme STRIK – M. BAILLEUL

formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSÉS :

Mme PRUVOT - Mme BOULANGER - Mme MARION – Mme AUDIN

SECRETAIRE ADMINISTRATIVE : Madame SCHWAL Gaëlle.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024

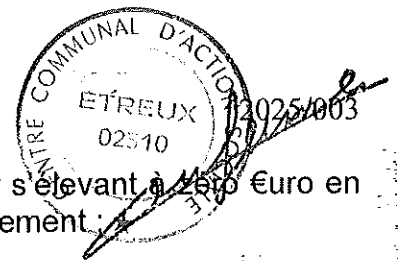
Dél. N°1-2025-01

La Commission Administrative réunie sous la présidence de Madame DRAUX (Monsieur le Président ayant quitté la salle), délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2024 dressé par Monsieur Bertrand DUFERME, Président, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, à l'unanimité :

1/ lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2023	Part affectée à l'investissement	Solde d'exécution 2024	Résultat de Clôture 2024
Investissement	48 050,46 €	/	145,08 €	48 195,54 €
Fonctionnement	8 833,07 €	/	- 28,08 €	8 804,99 €
TOTAL	56 883,53 €	/	117,00 €	57 000,53 €

2/ constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;



3/ reconnaît la sincérité des restes à réaliser s'élevant à 2500 Euro en dépenses de fonctionnement et d'investissement ;

4/ arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

NOM ET PRÉNOM	POUR	CONTRE	ABSTENSION
BAILLEUL Daniel	X		
DRAUX Sylvie	X		
BODIOT Carole	X		
LAMORY Jacqueline	X		
BLAMPAIN Christelle	X		
DELATTRE Maryline	X		
DOUCHET Marilyne	X		
STRIK Geneviève	X		
VERSPEETEN Roger	X		
TRUYEN Claudine	X		

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2024 DRESSE PAR LE RECEVEUR MUNICIPAL

Dél. N°1-2025-02

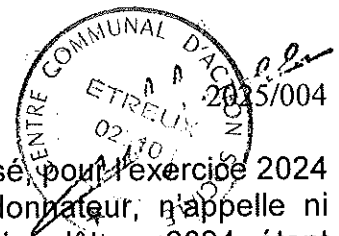
La Commission Administrative :

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2024 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrites de passer dans ses écritures.

- 1/ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2/ Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- 3/ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;



- Déclare, à l'unanimité, que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2024 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part, les résultats de clôture 2024 étant identiques au compte administratif.

NOM ET PRÉNOM	POUR	CONTRE	ABSTENSION
DUFERME Bertrand	X		
BAILLEUL Daniel	X		
DRAUX Sylvie	X		
BODIOT Carole	X		
LAMORY Jacqueline	X		
BLAMPAIN Christelle	X		
DELATTRE Maryline	X		
DOUCHET Marilyne	X		
STRIK Geneviève	X		
VERSPEETEN Roger	X		
TRUYEN Claudine	X		

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2024

Dél. N°1-2025-03

La Commission Administrative, en application de l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 et de l'instruction comptable M 57 ;

Après avoir approuvé le compte administratif pour 2024 qui présente un excédent de fonctionnement d'un montant de **8 804,99 €uros**,

Constatant que ledit compte administratif fait apparaître un excédent de la section d'investissement de **48 195,54 €uros**,

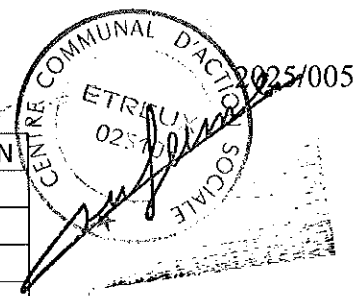
Vu l'état des dépenses engagées non mandatées après service fait au 31 décembre 2024 et des recettes certaines restant à recevoir à la même date,

Considérant les besoins recensés pour l'exercice 2025 ;

Décide, sur proposition du Président, à l'unanimité, d'affecter au budget le résultat précédemment indiqué, comme suit :

- Affectation à l'excédent de fonctionnement reporté, compte 002, pour **8 804,99 €uros**.

NOM ET PRÉNOM	POUR	CONTRE	ABSTENSION
DUFERME Bertrand	X		
BAILLEUL Daniel	X		
DRAUX Sylvie	X		
BODIOT Carole	X		
LAMORY Jacqueline	X		
BLAMPAIN Christelle	X		
DELATTRE Maryline	X		
DOUCHET Marilyne	X		
STRIK Geneviève	X		
VERSPEETEN Roger	X		
TRUYEN Claudine	X		



BUDGET PRIMITIF 2025

Dél. N°1-2025-04

Les membres de la Commission Administrative du CCAS, après avoir examiné les différents documents budgétaires délibèrent et décident de voter le budget primitif dans l'ordre de sa présentation, à l'unanimité des membres présents.

- Les dépenses et recettes s'équilibrant à la somme de
- **44 304,99 €** en section de fonctionnement
 - **49 521,54 €** en section d'investissement.

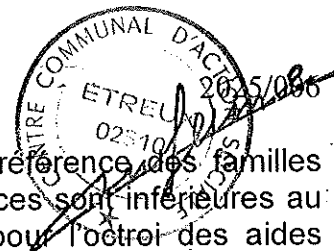
NOM ET PRÉNOM	POUR	CONTRE	ABSTENSION
DUFERME Bertrand	X		
BAILLEUL Daniel	X		
DRAUX Sylvie	X		
BODIOT Carole	X		
LAMORY Jacqueline	X		
BLAMPAIN Christelle	X		
DELATTRE Maryline	X		
DOUCHET Marilyne	X		
STRIK Geneviève	X		
VERSPEETEN Roger	X		
TRUYEN Claudine	X		

BON DE MARCHANDISES ALIMENTAIRES AUX FOYERS EN DIFFICULTE A L'OCCASION DES FÊTES DE PÂQUES

Dél. N°1-2025-05

Les membres de la Commission Administrative du CCAS, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- décident l'attribution d'un bon de marchandises alimentaires d'un montant de 50 € aux foyers en difficulté à l'occasion des fêtes de Pâques, la dépense ayant été inscrite au budget primitif 2025,



- précisent que la liste des bénéficiaires sera dressée en référence des familles connues par le CCAS et la Croix Rouge et dont les ressources sont inférieures au barème défini lors de la séance du 25 septembre 2024 pour l'octroi des aides exceptionnelles.

NOM ET PRÉNOM	POUR	CONTRE	ABSTENSION
DUFERME Bertrand	X		
BAILLEUL Daniel	X		
DRAUX Sylvie	X		
BODIOT Carole	X		
LAMORY Jacqueline	X		
BLAMPAIN Christelle	X		
DELATTRE Maryline	X		
DOUCHET Marilyne	X		
STRIK Geneviève	X		
VERSPEETEN Roger	X		
TRUYEN Claudine	X		

DELIVRANCE D'UN BON D'AIDE EXCEPTIONNELLE

Dél. N°1-2025-06

Conformément aux délégations attribuées, le Président énumère le bon d'aide exceptionnelle que le CCAS a délivré depuis la dernière réunion à savoir :

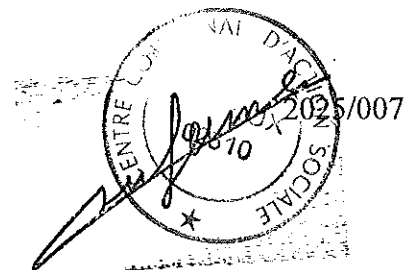
- 1 bon alimentaire de 50 €

Les membres de la Commission Administrative du CCAS, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuvent le bon qui a été remis à la personne citée par Monsieur le Président.

NOM ET PRÉNOM	POUR	CONTRE	ABSTENSION
DUFERME Bertrand	X		
AUDIN Viviane	X		
DRAUX Sylvie	X		
BODIOT Carole	X		
LAMORY Jacqueline	X		
BLAMPAIN Christelle	X		
DELATTRE Maryline	X		
DOUCHET Marilyne	X		
STRIK Geneviève	X		
VERSPEETEN Roger	X		
TRUYEN Claudine	X		

QUESTIONS DIVERSES

Dél. N°1-2025-07



Monsieur le Président rappelle aux membres de la Commission Administrative du CCAS que suite à la démission de Madame Laurence LAMOTTE, Monsieur Daniel BAILLEUL a été nommé membre en lieu et place de cette dernière. Il lui donne la parole afin de se présenter.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 10 H 20 et ont signé au registre le Président et la secrétaire administrative.

Etreux, le 03 avril 2025

Le Président,

Bertrand DUFERME



La secrétaire administrative,

Gaëlle SCHWAL